



ACADEMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Division de l'accompagnement pédagogique et du soutien administratif (DAPSA)

Réf : 2025-40

Affaire suivie par :

Laure DANGOUMAU

Tél : 05 36 25 76 40

Mél : dapsa3.ia82@ac-toulouse.fr

436 rue Edouard Forestié
82000 MONTAUBAN

Montauban, le 30 septembre 2025

Le directeur académique des services de l'Éducation Nationale

Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne

A

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles élémentaires publiques

S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Objet : Organisation des stages de réussite 1^{er} degré – Vacances apprenantes – Année scolaire 2025-2026

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et au lycée est l'objectif prioritaire de tous les acteurs de l'Éducation nationale. Le dispositif stages de réussite, volet de l'opération Vacances apprenantes, est reconduit prioritairement sur trois périodes, **aux vacances de printemps et d'été (deux périodes début juillet et fin août) durant l'année scolaire 2025-2026, selon le calendrier ci-joint.** En fonction des possibilités, une quatrième période peut être proposée pendant les vacances d'automne afin de conforter les acquis de début d'année.

S'inscrivant dans un objectif fort de réduction des inégalités sociales et scolaires, les stages de réussite, gratuits pour les familles, s'adressent à **tous les élèves volontaires, du CP au CM2**, sur la base d'un dialogue avec eux et leurs parents. L'accord des parents est indispensable.

Ces stages visent, en priorité, à consolider les acquis fondamentaux, à poursuivre la consolidation des apprentissages et à combler les lacunes préjudiciables à la poursuite d'études.

Chaque stage se déroule sur une période de 4 jours à répartir sur la semaine, à raison de 3 heures par jour, soit une durée de 12 heures par semaine selon les modalités d'organisation arrêtées par les IEN de circonscription. Ces heures ne peuvent être effectuées que par des professeurs des écoles volontaires.
Chaque groupe, sous la responsabilité d'un seul enseignant (pas de co-animation possible), est constitué d'au moins 5 élèves. En cas de défection d'élèves préinscrits, il appartient à la circonscription de reconstituer des groupes d'élèves pour respecter, dans la mesure du possible, ce nombre d'élèves de référence.

Ils donnent lieu, à la fin du stage, à une évaluation des progrès de chaque élève qui doit être transmise au directeur de l'école et à l'enseignant de la classe concernés. Plusieurs élèves issus d'écoles voisines peuvent, sous la coordination des inspecteurs et des inspectrices de l'éducation nationale (IEN) chargés d'une circonscription du premier degré, être regroupés dans un même local scolaire ou au sein d'un collège dans le cadre de la liaison CM2-6ème. Il est rappelé que les familles doivent être clairement informées avant les vacances de la prise en compte de leur candidature et du lieu du stage.

Les stages de réussite scolaire sont rémunérés au titre du PACTE, dans le respect des parts accordées pour l'année scolaire 2025-2026.

A l'issue de chaque période de vacances citées plus haut, chaque école renseignera une enquête rapide VOXCO visant à établir un bilan quantitatif de l'organisation des stages de réussite. Ce bilan pourra servir d'appui à la DSDEN pour répondre à l'enquête ORCHESTRA de la DGESCO.

Votre inspecteur, votre inspectrice de l'Education nationale, est à vos côtés pour toute question relative à l'organisation pédagogique et à la mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous remercie pour votre engagement et votre travail au service de nos élèves.

Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de Tarn-et-Garonne

Cyril LE NORMAND



PJ :

- Calendrier des stages de réussite année scolaire 2025-2026
- Tableau organisation des stages de réussite
- Annexe A : Fiche individuelle d'inscription d'un élève à un stage de réussite
- Annexe B : Fiche individuelle d'engagement d'un enseignant volontaire
- Annexe C : Livret de l'élève pour un stage de réussite
- Annexe C bis : Fiche navette – Bilan du stage
- Annexe D : Feuille d'appel
- Annexe E : Attestation service fait